

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/06/2024 - 23658 - 2018 B 01529 - 337 643 795 - CYBERGUN

COMPTES ANNUELS

AU

31 DECEMBRE 2022

SA CYBERGUN

Exercice clos le 31/12/2022

BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2022			Exercice clos le 31/12/21
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/22	
Capital souscrit - non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	4 763 666	230 763	4 532 903	1 103 089
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits ...	5 214 044	2 922 754	2 291 290	2 358 161
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	9 248	0	9 248	9 248
Autres immobilisations incorporelles en cours				1 303 223
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 300 011	2 123 007	177 004	231 628
Autres immobilisations corporelles	980 862	594 983	385 879	501 143
Autres immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations financières				
Participations	0	0	0	0
Autres participations	9 951 607	3 554 198	6 397 409	3 696 403
Créances rattachées à des participations	5 220 438	4 462 810	757 628	42 495
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	156 119	0	156 119	159 778
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	28 595 995	13 888 515	14 707 479	9 405 168
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	10 977 962	104 495	10 873 467	10 819 361
Avances et acomptes versés sur commandes	765 317	0	765 317	2 940 354
Créances				
Clients et comptes rattachés	16 240 918	1 168 240	15 072 678	13 998 206
Autres créances	34 650 703	23 821 583	10 829 121	13 476 583
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	0	0	0	3
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	4 064 574	0	4 064 574	3 740 431
Charges constatées d'avance	109 577	0	109 577	179 856
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	66 809 052	25 094 318	41 714 734	45 154 795
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)	24 000		24 000	0
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)	792 000		792 000	0
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION ACTIF (V)	540 523		540 523	917 851
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	96 761 570	38 982 833	57 778 737	55 477 814

SA CYBERGUN

Exercice clos le 31/12/2022

BILAN PASSIF

	Exercice clos le 31/12/22	Exercice clos le 31/12/21
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 616 793	4 616 384
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	27 606 671	27 606 351
Écarts de réévaluation	0	0
Réserves		
Réserve légale	105 623	105 623
Réerves statutaires ou contractuelles	0	0
Réerves réglementées	2 395 889	2 395 889
Autres	0	0
Report à nouveau	(3 849 790)	(1)
Résultat de l'exercice	869 589	(3 849 788)
Subventions d'investissement	0	0
Provisions règlementées	0	0
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	31 744 774	30 874 457
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs	6 600 000	
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	6 600 000	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques	419 448	861 177
Provisions pour charges	45 006	41 367
TOTAL PROVISIONS (III)	464 454	902 543
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	695
Emprunts et dettes financières diverses	245 152	2 897 760
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	682 597	794 251
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 943 100	14 248 168
Dettes fiscales et sociales	1 321 060	1 322 059
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	2 123 619	1 586 873
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DETTES (IV)	15 315 528	20 849 807
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFERENCES D'ÉVALUATION PASSIF (V)	3 653 981	2 851 007
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV+V)	57 778 737	55 477 814

SA CYBERGUN

Exercice clos le 31/12/2022

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	23 148 954	23 982 303	(833 349)	-3%
Production vendue de biens	(55 668)	(60 740)	5 072	8%
Production vendue de services	3 908 422	(19 117)	3 927 539	20545%
Montant net du chiffre d'affaires	27 001 707	23 902 445	3 099 262	13%
dont à l'exportation	17 148 639	15 299 737	17 148 639	
Production immobilisée	2 357 354	2 307 628	49 726	2%
Subvention d'exploitation	0	0	0	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 866 619	2 914 755	(1 048 136)	-36%
Autres produits	475 496	294 149	181 346	62%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	31 701 176	29 418 978	2 282 198	8%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	18 599 598	22 649 592	(4 049 994)	-18%
Variation de stock	75 145	(5 412 669)	5 487 814	101%
Autres achats et charges externes	7 344 419	5 839 045	1 505 375	26%
Impôts, taxes et versements assimilés	111 361	91 930	19 431	21%
Salaires et traitements	2 315 540	3 113 995	(798 455)	-26%
Charges sociales	907 561	1 303 502	(395 941)	-30%
Dotations aux amortissements			0	
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	473 249	296 949	176 300	59%
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	92 717	206 861	(114 144)	-55%
Dotations aux provisions	30 315	0	30 315	
Autres charges	997 449	897 299	100 150	11%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	30 947 354	28 986 503	1 960 851	7%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	753 822	432 475	321 347	74%
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	56 325	210 439	(154 114)	-73%
Autres intérêts et produits assimilés	101 966	22 399	79 567	355%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	1 395 137	857 742	537 395	63%
Différences positives de change	73 371	29 778	43 593	146%
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	0	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	1 626 799	1 120 358	506 441	45%
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 096 657	691 195	405 462	59%
Intérêts et charges assimilées	47 856	3 523	44 333	1258%
Différences négatives de change	59 280	37 347	21 933	59%
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	1 203 793	732 065	471 728	64%
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	423 006	388 292	34 713	9%
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - V + V - VI)	1 176 828	820 768	356 060	43%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	2 320 825	2 053 503	267 322	13%
Sur opérations en capital	0	1 336	(1 336)	-100%
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	6 902 023	0	6 902 023	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	9 222 848	2 054 839	7 168 009	349%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	2 291 053	4 573 546	(2 282 494)	-50%
Sur opérations en capital	192	1 704 367	(1 704 176)	-100%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7 121 875	850 947	6 270 928	737%
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	9 413 120	7 128 861	2 284 259	32%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(190 271)	(5 074 022)	4 883 751	96%
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)	0	0	0	
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	116 968	(403 466)	520 434	129%
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	42 550 823	32 594 175	9 956 648	31%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	41 681 234	36 443 963	5 237 271	14%
BÉNÉFICE OU PERTE	869 589	(3 849 788)	4 719 377	123%

1 PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 57.778.737 €

Le résultat net comptable est un bénéfice de 869.589 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels par référence au règlement ANC 2016-07 du 04 novembre 2016 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au PCG.

2.1 Risque de liquidité/Continuité d'exploitation

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir. En cas de tension sur la trésorerie, le groupe privilégie le paiement de ses fournisseurs stratégiques de marchandises afin de ne pas remettre en cause son niveau d'activité et son cash-flow. Il accentue d'autre part ses efforts pour assurer une meilleure gestion de ses actifs et notamment dégager des ressources financières.

La position de trésorerie nette de la société à la clôture disponible pour faire face aux échéances à 1 an, soit 3.8 M€ couplée au potentiel de financement complémentaire provenant de l'équitization des ORA BSA et de la fiducie, constituent des éléments suffisants permettant d'assurer la continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à partir de la date de clôture.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2022, le management n'a pas identifié de risque de liquidité sur les 12 prochains mois.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les droits d'enregistrement de marques, les inscriptions de marques payées à l'INPI, l'OMPI ou autres organismes assurent des protections pour un minimum de 10 ans. Ils sont ensuite renouvelés pour une nouvelle durée de 10 ans. Ces investissements sont amortis sur 10 ans soit la durée de protection.

Les licences exclusives de reproduction sont dépréciées suivant la durée des contrats, selon le mode linéaire. Ces licences sont analysées à chaque clôture des comptes en fonction des flux de chiffre d'affaires futurs estimés. Lorsque des licences de marques sont louées en contrepartie d'une redevance annuelle, cette dernière est comptabilisée en charges sur la période.

Les logiciels sont dépréciés sur 1 an suivant le mode linéaire.

Depuis l'exercice 2021, la société procède à des activations de frais de R&D dans le cadre de ces marchés militaires. Ces frais de R&D activés dans le cadre des contrats militaires sont ensuite amortis sur une durée de 10 ans. A fin décembre 2022, le montant brut des frais de R&D activés s'élève à 4 763 K€.

Selon le PCG, la société a respecté l'ensemble des critères cumulés suivants (art. 212-3.1) :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- L'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ces investissements significatifs engagés par le management du Groupe sont à mettre en relation avec les programmes militaires sans lequel est engagé en collaboration avec des acteurs forts du secteur comme Thalès et la DGA ;

Renforcé par le contexte géopolitique et la hausse des budgets en lien avec les lois de programmation militaires, le management ne fait état d'aucune incertitude sur les débouchés économiques de ces investissements.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

La nature des immobilisations figurant à l'actif du bilan de l'entreprise ne justifie pas leur ventilation par composant.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Installations techniques	5 ans	Linéaire
Moules	10 ans	Linéaire
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Vitrines en dépôt	8 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire / Dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

2.4 Immobilisations financières

2.4.1 Titres de participation

Les titres de participation correspondent aux titres des sociétés contrôlées par CYBERGUN SA.

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour la valeur brute historique, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la situation nette comptable et à la valeur d'utilité de la société.

Pour mémoire, les frais d'acquisition des titres de participation sont comptabilisés en charges.

2.4.2 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent (i) aux créances et intérêts rattachés sur les participations directes et indirectes de la société, et (ii) aux dépôts et cautions versées.

Les prêts en devises étrangères sont réévalués au cours de clôture. La perte de change latente éventuelle est alors provisionnée. Le risque de non-recouvrement des prêts aux sociétés du groupe est estimé à chaque arrêté en fonction, en autres, de la situation des capitaux propres et éventuellement provisionné.

Le risque de non-recouvrement des dépôts et cautionnement est estimé à chaque arrêté et éventuellement provisionné.

2.5 Stocks

Les stocks de marchandises et d'accessoires sont évalués selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré. Les articles à rotation lente font l'objet d'une provision pour dépréciation :

- Les stocks dont le délai de rotation est supérieur à 36 mois sont dépréciés à hauteur de 60%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 24 et 36 mois sont dépréciés à hauteur de 33%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 12 et 24 mois sont dépréciés à hauteur de 20%
- Les stocks n'ayant pas fait l'objet de vente au cours des 12 derniers mois sont dépréciés à hauteur de 85%

Les stocks acquis en devises sont valorisés au cours du jour d'achat.

2.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque : (i) la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable, (ii) ou lorsqu'il apparaît une perte probable en respectant le principe de prudence.

Les provisions pour dépréciation constatées sont individualisées et ne résultent pas d'une estimation globale.

2.7 Opérations en devises

Les créances, les dettes et les disponibilités en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euro sur base du cours du jour de l'opération.

Toutes les opérations figurant au bilan sont converties sur la base du taux de conversion à la date de clôture des comptes de l'exercice, les différences de conversion sont inscrites à des comptes d'écart de conversion actif et passif.

Pour information, le cours de conversion du dollar utilisé au 31 décembre 2022 est de 1.0666 contre 1.1326 au 31 décembre 2021.

Les pertes latentes éventuellement constatées sur les créances et dettes en devises, options de change et contrats de couverture à terme de devises sont provisionnées. Toutefois, pour certaines créances et dettes libellées dans la même devise et lorsque les termes sont jugés suffisamment voisins, le montant de la dotation pour perte de change est limité à l'excédent des pertes sur les gains latents.

2.8 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'événements passés, qui provoquera probablement ou certainement une sortie de ressources et dont l'évaluation peut être effectuée avec une fiabilité suffisante.

Les provisions comprennent notamment :

- des engagements de retraite et autres avantages,
- des pertes de change latentes,
- des litiges,
- des opérations financières présentant une valeur de marché négative (swap / futurs...).

2.9 Engagements de retraite et autres avantages accordés aux salariés des sociétés françaises

Les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite sont pris en compte par des provisions pour retraite dans les sociétés du groupe. Les provisions pour retraite ont été calculées en évaluant selon la méthode rétrospective ce que le Groupe devrait verser à ses salariés partant en retraite.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements à la retraite sont les suivantes :

Échéance comptable	31/12/2022	
	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite:	65	63
Proportion de départs volontaires	100%	100%
Table de mortalité:	Tables INSEE 2014-2016	
Taux d'actualisation à l'ouverture:	0,98%	
Duration moyenne des engagements (ans)	11,90	
Taux d'actualisation à la clôture : Taux SACEI 31/12/2022	3,75%	
Taux de charges sociales:	42%	45%
Taxe de Sécurité sociale sur mise à la retraite avant 70 ans	50%	
Augmentation annuelle des salaires:	3,00%	3,00%
Turn-over annuel moyen:	Moins de 61 ans	4,2%
	61 ans et plus	0,0%

- les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en compte de résultat.

2.10 Chiffre d'affaires

Le fait générateur de chiffre d'affaires par catégorie de transaction :

<u>Nature des transactions :</u>	<u>Fait générateur de chiffre d'affaires</u>
Ventes de marchandises	Livraison de bien
Transports sur ventes	Livraison de bien
Redevances de sous-licences	Encaissement de la redevance

2.11 Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels sont les produits ou les charges résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires du groupe et qui ne sont pas, en conséquence, sensés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

3 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

3.1.1 Rapprochement entre CYBERGUN et VERNEY-CARRON

CYBERGUN et la société VERNEY-CARRON ont débuté en 2022 un projet de rapprochement de leurs deux structures. VERNEY-CARRON est le plus grand et ancien fabricant d'armes de chasse français. Il fabrique et distribue également les lanceurs de balle de défense FLASH-BALL qui équipent de nombreuses forces de l'ordre.

VERNEY-CARRON est la dernière entreprise française à posséder en son sein tous les savoir-faire et capacités pour concevoir et fabriquer des armes de petits calibres pour les marchés de la Chasse et de la Défense, et des dispositifs non létaux pour le marché du Maintien de l'Ordre. Au cours des dernières années, VERNEY-CARRON a également développé et ajouté à sa marque DEFENSE & SECURITE LEBEL, une offre complète d'armes militaires intégrant un fusil d'assaut (VCD 15), un fusil de précision (VCD 10) et un fusil mitrailleur en calibre 9mm (VCD 9).

Le partenariat industriel stratégique projeté entre CYBERGUN et VERNEY-CARRON repose essentiellement sur une sanctuarisation de l'activité « CHASSE & NATURE » historique, autour de la marque « VERNEY-CARRON », et une nette montée en puissance de l'activité « DEFENSE & SECURITE » et de la marque « LEBEL », permettant ainsi de recréer une véritable filière française de l'équipement des forces armées. L'objectif poursuivi est de pouvoir à terme produire 15 000 à 20 000 armes de chasse par an et plus de 50 000 armes (d'assaut, de précision, pistolet mitrailleur et non-létale).

Le projet porté par CYBERGUN prévoit de pérenniser les postes au sein de la société VERNEY-CARRON et de soutenir un programme d'investissements afin d'accroître les capacités de production de la société.

En juin 2022, à la suite des accords trouvés avec les partenaires bancaires de VERNEY-CARRON et l'approbation par le Tribunal de commerce de Saint Etienne du plan de sauvegarde de la société VERNEY-CARRON, les actionnaires ont approuvé le projet de transformation de la société en commandite par action.

Ainsi fin 2022, CYBERGUN devient l'actionnaire de référence de VERNEY-CARRON à travers la société VERNEY-CARRON DEVELOPPEMENT, société contrôlée par CYBERGUN, et unique associé gérant commandité pour la gestion de la société VERNEY CARRON.

Au 31 décembre 2022 suite aux opérations de prise de contrôle, la société fait notamment état à son bilan des positions suivantes :

- Titres de participation VERNEY CARRON DEVELOPPEMENT pour 2 701 K€ ;
- Créance sur VERNEY CARRON pour 758 K€ (correspondant à la valeur nette comptable de la dette bancaire de VERNEY CARRON rachetée par la société ;
- Compte courant débiteur sur la société VERNEY CARRON pour 2 428 K€ correspondant à des apports de trésorerie dans le cadre du plan de continuation de la société VERNEY CARRON ;
- Créances clients nettes pour un montant de 1 261 K€.

3.1.2 Emission d'obligations remboursables en actions assorties de bons de souscription d'actions (ORABSA)

En décembre 2022, CYBERGUN a réalisé une émission d'obligations remboursables en actions assorties de bons de souscription d'actions (les « ORA-BSA ») avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») des actionnaires. La demande totale s'est élevée à 6 600 ORA-BSA dont :

- 2 371 ORA-BSA souscrites à titre irréductible par l'exercice de 16 051 670 DPS ;
- 4 229 ORA-BSA souscrites à titre réductible.

Cette opération s'est traduite par :

- L'émission de 6 600 ORA d'une valeur nominale de 1 000 € chacune et d'une maturité de 2 ans auxquelles seront attachés 2 083 BSA (BSA 2022) par ORA.
- Chaque BSA 2022 donnera le droit de souscrire à une action CYBERGUN pendant une période de deux ans à compter du premier anniversaire de leur émission à un prix d'exercice fixé à 0,36 €.
- La parité d'exercice des BSA 2022 sera ajustée trimestriellement à l'issue d'une période de douze mois suivant leur émission pour tenir compte de l'évolution du cours des actions CYBERGUN et ainsi maintenir leur attractivité pour les souscripteurs de l'émission d'ORA-BSA.

En outre, dans le prolongement immédiat de l'émission d'ORA-BSA, il est prévu pour l'exercice 2023 :

- La mise en place d'une fiducie-gestion chargée de convertir en actions CYBERGUN tout ou partie des ORA émises et transférées à cette Fiducie, de manière structurée et organisée dans le temps, puis de céder les actions CYBERGUN en résultant sur le marché ;
- La souscription dans le temps, par la Fiducie, à plusieurs émissions successives d'obligations sèches CYBERGUN grâce au produit de la cession sur le marché des actions issues de l'équitization des ORA, et des OS le cas échéant ;

- L'équitization des obligations sèches par la Fiducie.

Le produit net issu de l'émission des ORA-BSA (avant exercice des BSA 2022 attachés et souscription des obligations sèches par la Fiducie) s'est élevé à 5,8 M€ dont 2,9 M€ de « new money » perçus par la société en 2022, le reliquat correspondant à une conversion de compte courant de l'actionnaire de référence. La décote de souscription des ORA BSA (12%) de 792 K€ a été comptabilisée à l'actif de la société en « primes de remboursement des emprunts » et sera amorti via une charge financière au fur et à mesure de la conversion des ORA.

3.1.3 Impact de la crise russo-ukrainienne sur l'activité de la société

Le groupe demeure particulièrement attentif aux conséquences de la crise russo-ukrainienne sur le marché Européen. Cette vigilance s'applique sur les transactions monétaires avec d'éventuelles contreparties commerciales russes, compte tenu des sanctions internationales frappant en particulier un certain nombre de banques russes. En date d'arrêté des comptes le Groupe n'a pas identifié de transactions avec des contreparties commerciales russes.

Dans ces circonstances potentiellement très évolutives, le Groupe demeure mobilisé pour analyser sans délai les conséquences induites sur ses états financiers.

4 EVENEMENTS POST CLOTURE

4.1 Démarrage de la fiducie gestion CYBERGUN

Dans la continuité de son émission ORA BSA en décembre 2022, la Société a ouvert en janvier 2023 la période d'adhésion à la fiducie gestion devant permettre l'équitization des ORA souscrites. Sur les 6 600 ORA émises en décembre 2022, 6487 ont été apportées à la fiducie soit un taux de participation de 98,3%.

A la date de publication de ce rapport, le processus d'équitization a ainsi converti un montant nominal de 843 K€ d'ORA générant la création de 7 808 028 actions.

4.2 Transformation de la société en commandite par actions

Dans le cadre de l'Assemblée générale extraordinaire du mardi 21 mars 2023, les actionnaires de la Société ont voté la mise en place d'une nouvelle structuration juridique avec une transformation de la CYBERGUN SA, historiquement constituée sous forme de société anonyme, en société en commandite par action (S.C.A.). Cette décision est notamment motivée par la volonté de protéger les actifs stratégiques (licences exclusives de marques et contrats dans le domaine Militaire) d'une prise de contrôle hostile.

Dans ce cadre, la société CYBERGUN DÉVELOPPEMENT, société par actions simplifiée contrôlée par HBR INVESTMENT GROUP, est gérant et unique associé commandité de CYBERGUN, devenant ainsi responsable solidairement et indéfiniment des dettes de la Société.

Le conseil de surveillance de CYBERGUN (constituée sous forme de S.C.A.) sera quant à lui constitué d'Emmanuel COURAUD, Fabrice GUARNERI et Dimitri ROMANYSZYN.

4.3 Renforcement du portefeuille de licences

Depuis le début de son exercice 2023, la Société a renforcé le portefeuille de licence de son activité airsoft avec les accords de licences suivant :

- Accord de licence exclusive mondial avec le manufacturier d'armes américain Century International Arms ;
- Accord de licence exclusive mondial avec le manufacturier d'armes américain Shadow Systems ;

5 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

5.1 Immobilisations brutes

Montants exprimés en euros

Actif immobilisé valeurs brutes	31/12/21	Augmentation	Diminution	31/12/22
Immobilisations incorporelles	7 629 604	2 357 354		9 986 958
Immobilisations corporelles	3 275 146	5 727		3 280 873
Immobilisations financières	16 738 911	3 719 038	5 129 785	15 328 164
TOTAL	27 643 662	6 082 119	5 129 785	28 595 995

La variation des immobilisations brutes se détail comme suit :

- Une baisse des immobilisations financières pour 5 130 K€ en lien avec un effet reclassement en compte courant (bas de bilan) des prêts et intérêts sur les entités américaines pour 5 126 K€
- Une hausse des immobilisations financières pour :
 - o 2 701 K€ des titres VERNEY CARRON DEVELOPPEMENT ;
 - o 758 K€ des prêts à VERNEY CARRON.
- Une hausse des immobilisations incorporelles de 2 357 K€ correspondant à l'activation des frais de R&D engagé dans le cadre des contrats militaires portés par la Société.

5.2 Amortissements et provisions d'actif

Montants exprimés en euros

Amortissements et provisions	31/12/21	Augmentation	Diminution	31/12/22
Immobilisations incorporelles	2 855 883	297 634		3 153 517
Immobilisations corporelles	2 542 375	175 615		2 717 990
Immobilisations financières	12 840 235	419 797	5 243 023	8 017 008
TOTAL	18 238 493	893 046	5 243 023	13 888 515

La variation des provisions sur immobilisations financières se détail comme suit :

- des reprises sur dépréciation des comptes de prêts :
 - o 3 563 K€ sur les prêts PALCO
 - o 1 678 K€ sur les prêts SAUSA
- Une dotation pour dépréciation du compte de prêt de MICROTRADE comptabilisée à hauteur de 420 K€.

5.3 Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Montants exprimés en euros

Nature des biens immobilisés	Montant brut	Amortis.	Valeur nette	Mode/Durée
Frais de recherche et de dev.	4 763 666	230 763	4 532 903	Linéaire 10 ans
Concessions, brevets et assimilés	251 182	251 182	-	Linéaire 10 ans
Logiciels	105 362	105 362	-	Linéaire 1 an
Licences et marques	4 857 500	2 547 690	2 309 810	Linéaire 10 à 30 ans
Autres immo. Incorporelles	9 248	9 248	-	Non amortissable
Immobilisations incorporelles en cours				Non amortissable
Installations techniques	27 310	25 237	2 073	Linéaire 5 ans
Moules	2 272 701	2 107 042	165 659	Linéaire 10 ans
Agencements	121 344	37 063	84 281	Linéaire 5 à 10 ans
Vitrines en dépôts	47 274	47 274	-	Linéaire 8 ans
Mat. De transport	399 935	212 292	187 643	Linéaire 3 à 5 ans
Mat. De bureau et informatique	314 515	288 081	26 434	Linéaire/dégressif 3 à 5 ans
Mobilier	9 607	7 553	2 054	Linéaire 5 ans
Matériel de démonstration	6 187	2 719	3 468	Linéaire 5 ans
Œuvre d'art	82 000	-	82 000	Non amortissable
TOTAL	13 267 831	5 871 507	7 396 324	

5.4 Etat des créances

Montants exprimés en euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A + d' un an
Créances rattachées à des participations	5 220 438	5 220 438	
Prêts accordés au personnel	-	-	
Dépôts et cautionnements	156 119	200	155 919
Sous total créances immobilisées	5 376 556	5 220 638	155 919
Clients douteux	1 208 736	1 208 736	
Autres créances clients	15 032 182	15 032 182	
Personnel et comptes rattachés	74 932	74 932	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 829	2 829	
Etat - impôt s/les bénéfices	414 743	414 743	
Etat - taxe s/la valeur ajoutée	857 367	857 367	
Divers	-	-	
Groupe et associés	33 223 947	33 223 947	
Débiteurs divers	76 324	76 324	
Charges constatées d'avance	109 577	109 577	
Sous total créances de l'actif circulant	51 000 638	51 000 638	-
TOTAL	56 377 195	56 221 276	155 919

5.5 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

Montants exprimés en euros

Nature des provisions	31/12/21	Augmentation	Reprises utilisées	Reprise non utilisées	31/12/2022
stock et en-cours	233 745	2 264	129 250		106 759
Créances Clients	2 599 380	92 717	1 523 858		1 168 240
Dépréciation des c/c Intragroupe	18 778 502	6 702 081	1 659 000		23 821 583
TOTAL	21 611 627	6 797 061	3 312 108	-	25 096 581

La variation des provisions sur compte courant intragroupe est à mettre en relation avec :

- Une reprise sur dépréciation des comptes courants des filiales US a été comptabilisée à hauteur de 1.659 K€ ;
- Une dotation pour dépréciation du compte courant MICROTRADE a été comptabilisée à hauteur de 6.702 K€

5.6 Produits à recevoir par postes du bilan

Montants exprimés en euros

Produits à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	
Clients et comptes rattachés	879 772
Autres créances	560
TOTAL	880 332

5.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance pour 110 K€ ne sont composées que de charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

6 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

6.1 Capital social

Le capital social de la société au 31 décembre 2022 est de 4 616 K€, composé de 46 167 927 actions, chacune entièrement libérée. Au cours de l'exercice 2022, le capital de la société a évolué comme suit :

- Augmentation de capital validée par PV de CA du 16/09/2022 de 0,10 euros d'exercice de BSAK2B dont 0.10 euros en capital.
- Augmentation de capital validée par PV de CA du 26/01/2023 de 374,60 euros d'exercice de BSA K1 en mars 2022 dont 374,60 euros en capital.

6.2 Variations des capitaux propres

Montants exprimés en euros

	Solde au 31/12/2021 avant affectation	variation augmentation	variation diminution	Affectation résultat	Distribution dividendes	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2022 avant affectation
Capital	4 616 384	408					4 616 793
Prime d'émission	27 606 351	353	34				27 606 671
Réserve légale	105 623						105 623
Réserve indisponible	2 395 889						2 395 890
Report à nouveau	(1)		3 849 788				(3 849 790)
Résultat N-1	(3 849 788)			3 849 788			-
Résultat de l'exercice						869 589	869 589
Total capitaux propres	30 874 458	761	3 849 822	3 849 788	-	869 589	31 744 774

6.3 Provisions pour risques et charges

Montants exprimés en euros

Nature des provisions	31/12/2021	Dotations	reprises	31/12/2022
Prov SAV	13 700		13 700	-
Prov pour perte de change	691 195	1 096 655	1 395 077	392 773
PDIR	41 367	3 640		45 007
Prov litige salarié	-	26 675		26 675
Prov Almendroz Perez	156 281		156 281	-
TOTAL	902 543	1 126 970	1 565 058	464 455

6.4 Etat des dettes

Montants exprimés en euros

Etat des dettes	Montant total	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Découvert bancaire et avance en devises	-	-		
Emprunt obligataire convertible	-	-		
Emprunt obligataire (1)	-	-	-	
Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	6 600 000	6 660 000		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	682 597	682 597	-	
Fournisseurs	10 943 100	10 943 100		
Dettes fiscales & sociales	1 321 060	1 321 060		
Compte courants des sociétés du Groupe	245 152			245 152
Autres dettes	2 123 619	2 123 619		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL	21 915 528	21 730 376	-	245 152

6.5 Dettes auprès des établissements de crédit

Il n'y a pas de dette auprès des établissements de crédit au 31/12/2022

6.6 Charges à payer par postes du bilan

Montants exprimés en euros

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes financières diverses	-
Fournisseurs	4 854 496
Dettes fiscales & sociales	273 765
Autres dettes	2 394 013
TOTAL	7 522 275

7 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

7.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Montants exprimés en euros

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT 31/12/2022	Montant HT 31/12/21
Vente de marchandises hors Union Européenne	11 229 915	9 835 305
Vente de marchandises France	6 365 948	8 594 782
Vente de marchandises Union Européenne	5 497 423	5 491 476
Redevances sous-licences	-	(133 763)
Prestations de services Export	-	-
Prestations de services France	1 721 153	-
Prestations de services Union Européenne	112 173	-
Autres activités annexes CEE	63 070	70 110
Autres activités annexes France	1 765 968	7 927
Autres activités annexes Export	246 058	36 609
TOTAL	27 001 707	23 902 445

Les prestations de services France à hauteur de 1 721 K€ correspondent aux facturations dans le cadre des projets militaires. Les autres activités annexes France à hauteur de 1 766 K€ correspondent aux refacturations intragroupes.

7.2 Résultat d'exploitation

7.2.1 Reprises de provisions et transferts de charges d'exploitation

Montants exprimés en euros

	Montant
Reprises provision pour risques et charges	169 982
Reprises provision dépréciation des stocks	129 250
Reprises provision pour clients douteux	1 523 858
Transferts de charges d'exploitation - divers	43 530
TOTAL	1 866 619

7.2.2 Autres achats et charges externes

Montants exprimés en euros

Nature des charges	31/12/2022	31/12/2021
Achats d'études et de prestations	1 279 345	1 104 067
Achats consommables	116 589	310 402
Sous traitance (Refacturation des frais de R&D par Huard activé en immo)	2 817 071	531 272
Location du matériel	37 423	49 311
Location et charges immobilières	247 506	350 805
Entretien du matériel	125 093	149 237
Assurances	114 319	111 380
Frais d'études et de recherches	43 434	28 690
Personnel extérieur à l'entreprise	295 660	819 001
Commissions versées		220 000
Honoraires	997 307	1 084 539
Frais de publicité et de communication financière	422 660	116 652
Frais de transport et de déplacements	710 462	839 198
Frais de télécommunications	33 094	48 270
Services bancaires et divers	104 457	76 221
TOTAL	7 344 420	5 839 045

7.2.3 Autres charges

Montants exprimés en euros

Nature des charges	31/12/2022	31/12/2021
Redevances licences marques	745 820	753 155
Pertes sur créances irrécouvrables		
Jetons de présence	14 000	
Pertes de change	230 714	132 494
Charges diverses de gestion courante	6 915	11 652
Charges diverses/exercices antérieurs		
TOTAL	997 449	897 301

7.3 Résultat financier

Montants exprimés en euros

Composantes du résultat financier	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur prêts des filiales	56 325	210 439
Autres intérêts et produits assimilés	101 966	22 399
Reprises sur provisions et transfert de charges	1 395 137	857 742
Gains de change	73 371	29 778
Dotations risques et charges financières	(1 096 657)	(691 195)
Intérêts et charges assimilés	(47 856)	(3 523)
Perte de change	(59 280)	(37 347)
Charges nettes sur actions propres		
TOTAL	423 006	388 293

Le solde net des gains et des pertes de change s'établit comme suit :

Montants exprimés en euros

	Résultat réalisé au 31/12/2022	Résultat réalisé au 31/12/2021
Gains de change	523 532	181 863
Pertes de change	(289 994)	(169 841)
Reprise provision perte de change	1 395 077	857 742
Dotation provision perte de change	(1 096 657)	(691 195)
TOTAL	531 958	178 569

7.4 Résultat exceptionnel

Montants exprimés en euros

	31/12/2022	31/12/2021
Dotat° provisions exceptionnelles	(7 121 875)	(850 947)
Pénalités, amendes		
Autres charges exceptionnelles	(2 291 244)	(6 277 913)
Autres produits exceptionnels	2 320 825	2 054 839
Reprise provisions exceptionnelles	6 902 023	
Produits de cession d'éléments d'actifs		
TOTAL	(190 271)	(5 074 021)

Les dotations et reprises aux provisions exceptionnelles sur la période présentent un impact net de 220 K€. Les dotations exceptionnelles pour 7 122 k€ correspondent à la dépréciation du compte courant MICROTRADE. Les reprises de provisions correspondent à des reprises de dépréciations des comptes courants sur les sociétés Américaines.

Les autres charges exceptionnelles pour 2 291 k€ correspondent essentiellement :

- A l'indemnité transactionnelle RI à hauteur de 450 K€ ;
- A un abandon de créances constaté à hauteur de 110 K€ sur une créance CYBERGUN Italie
- Des pertes sur créances prescrites pour 479 K€
- A un abandon de créances constaté à hauteur de 1 250k€ sur une créance TON MARQUAGE

Les autres produits exceptionnels correspondent à hauteur de 2 321 K€ :

- Au rachat de la dette bancaire Verney Carron à hauteur de 1 890 K€
- A des profits sur créances prescrites pour 431 K€

7.5 Ventilation de l'impôt

Montants exprimés en euros

Niveau de résultat	Avant Impôt	Base Imposable	Impôt	Après Impôt
Résultat d'exploitation	753 822	745 158	186 290	567 533
Résultat financier	423 006	1 161 005	290 251	132 755
Résultat exceptionnel	(190 271)	29 581	7 395	(197 666)
Activation report déficit		(1 467 872)	(366 968)	366 968
TOTAL	986 557	467 871	116 968	869 589

7.6 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Montants exprimés en euros

	Assiette	taux	Impôts
Allègements			
Provision C3S		25,00%	
Provision Effort Construction		25,00%	-
Engagement Retraite	45 006	25,00%	11 252
Ecart de conversion passif	3 653 981	25,00%	913 495
TOTAL	3 698 987		924 747

	Assiette	taux	Impôts
Accroissements			
Ecart de conversion actif	540 523	25,00%	135 131
TOTAL	540 523		135 131

8 AUTRES INFORMATIONS

8.1 Effectif moyen

Catégories de salariés	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	22	21
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	21	22
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	6	8
TOTAL	50	50

8.2 Ecarts de conversion

Montants exprimés en euros

	Ecart actif	Ecart passif
Diminution des créances clients	19 685	
Diminution des prêts accordés aux filiales		
Diminution des comptes courants des filiales	392 773	2 146
Augmentation des dettes fournisseurs	128 065	
Augmentation des dettes financières		
Augmentation des créances clients		441 990
Augmentation des prêts accordés aux filiales		951 539
Augmentation des comptes courants des filiales		2 091 231
Diminution des dettes fournisseurs		167 075
Diminution des dettes financières		
TOTAL ECART DE CONVERSION	540 523	3 653 981

8.3 Indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite se chiffrent à 45 K€ au 31 décembre 2022.

Ils sont comptabilisés en provision pour risques et charges, charges sociales incluses.

8.4 Plan de Stock Options

NEANT

8.5 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

Montants exprimés en euros

Rubrique	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	Entreprises liées
Actif immobilisé		
Participations		9 951 607
Créances rattachées à des participations		5 220 438
Autres immobilisations corporelles		
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés		12 061 421
Autres créances		33 223 947
Dettes		
Dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 533 771
Autres dettes		245 953
Compte de résultat		
Produits de participations		
Autres produits financiers		56 325
Charges financières		274

Les entreprises liées sont celles qui appartiennent au Groupe dont Cybergun SA est l'entité consolidante. Il s'agit des sociétés, Softair USA, Palco, Tech Group HK, SPARTAN IMPORTS US, Cybergun Italie, Spartan DK, Microtrade, Cybergun HK, B4S, Dolomede, Cybergun Japan, Ton marquage, ARKANIA, SCI Notre Usine, Huard, SMOP, Arkania USA, VALANTUR, De Pommeray, Verney Carron, Verney Carron Developpement.

8.6 Tableau des filiales et des participations

Filiales et participations	Date dernier ex.clos	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis à la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	CA HT du dernier ex.clos	Résultat du dernier ex.clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements globaux concernant les filiales & participations											
<i>Filiales plus de 50% du capital détenu</i>											
Microtrade (Luxembourg)	31/12/2022	25 000	(3 184 555)	100%	273 678	273 678			-	(14 121 658)	
Cybergun Italie	31/12/2022	10 000	4 087	100%	2 754 196	-			-	934	
SPARTAN IMPORTS DK (ex GUNS Danemark) (1 EUR = 7,4365 DKK au 31/12/2022)	31/12/2022	16 809	176 525	100%	83 900	83 900			-	4 690	
DOLOMEDE	31/12/2022	834 140	(554 203)	100%	826 526	826 526			307 095	(1 608 473)	
TON MARQUAGE	31/12/2022	50 000	(2 792 635)	100%	500 000	-			2 161 733	1 218 156	
ARKANIA	31/12/2022	10 000	(54)	51%	5 100	5 100			-	(580)	
SCI NOTRE USINE	31/12/2022	10 000	-	50%	5 000	5 000			373 426	98 933	
VALANTUR	31/12/2022	143 290	4 525 033	50.01%	2 070 737	2 070 737			2 545 740	274 801	
VERNEY CARRON	31/12/2022	1 738 563	(1 490 981)	49,4%	8	8					
VERNEY CARRON DEVELOPPEMENT	31/12/2022	8 677	-	65%	2 701 000	2 701 000			20 000	24 584	
<i>Participations (10 à 50% du capital détenu)</i>											
CYBERGUN JAPAN (1 EUR = 140,66 JPY au 31/12/2022)	31/12/2022	63 984	(11 982)	33%	31 462	31 462			70 844	(16 366)	
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations											

8.7 Engagements donnés

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Engagements donnés		
effets à l'encaissement non échus	295	411

Effets à l'encaissement non échus :

Au 31 décembre 2022, le montant d'effets à l'encaissement s'élève à 295 K€.

8.8 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la société, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le calcul du résultat dilué par action tient compte le cas échéant, des conséquences qu'aurait eu l'ensemble des instruments dilutifs sur le calcul du résultat de la période et sur celui du nombre d'actions. Les BSA émis sur la période ainsi que les stocks options sont notamment considérés comme étant intégralement convertis en actions à l'échéance, ce qui entraîne un effet dilutif sur le résultat par action.

Montants exprimés en euros

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/03/2019	31/03/2018
Résultat par action (€)	0,01884	-0,00049	-0,010	-0,916	-0,474
Résultat dilué par action (€)	0,00816	-0,00049	-0,004	-0,288	-0,232

9 DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

9.1 Produits à recevoir

Montants exprimés en euros

Produits à recevoir s/fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs - avoirs à recevoir	560
TOTAL	560

Produits à recevoir s/clients et comptes rattachés	
Clients - factures à établir	146 625
Groupe - factures à établir	733 147
TOTAL	879 772

9.2 Charges à payer

Montants exprimés en euros

Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit

Intérêts courus s/emprunt obligataire

Intérêts courus s/prêts LMT

Intérêts courus à payer s/concours bancaires

TOTAL -

Emprunts et dettes financières divers

Emprunts et dettes assortis de conditions particulières 6 600 000

TOTAL 6 600 000

Associés intérêts courus

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Frs - factures non parvenues 1 555 292

Groupe - factures non parvenues 3 299 204

TOTAL 4 854 496

Dettes fiscales et sociales

Dettes provisions pour congés à payer 129 226

Dettes RTT 3 910

Personnel - autres charges à payer 13 202

Charges s/congés payés 61 815

Charges sur RTT 1 934

Organismes sociaux charges à payer 6 601

Provision taxe d'apprentissage

Provision formation professionnelle continue

Provision effort construction

Provision Etat Charges à payer 32 438

Provision médecine du travail 6 856

Provision taxe foncière

Provision taxe/bureaux 13 796

Provision TVTS 3 986

TOTAL 273 764

Autres dettes

Divers - charges à payer 68 956

Charges à payer sur licences 1 420 268

RRR à accorder et autres avoirs 3 707

Groupe - avoirs à établir 611 000

TOTAL 2 103 931

9.3 Charges constatées d'avance

Montants exprimés en euros

Charges constatées d'avance	
Charges diverses d'exploitation	109 577
TOTAL	109 577



société en commandite par actions au capital de 5.314.587,80 euros
40, boulevard Henri-Sellier – 92150 Suresnes
337 643 795 R.C.S. Nanterre

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDÉS

ARTICLE L226-9 DU CODE DE COMMERCE

-

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Le présent rapport est établi en application de l'article L226-9 du code de commerce.

En application de cet article, le conseil de surveillance fait à l'assemblée générale annuelle un rapport dans lequel il signale, notamment, les irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés de l'exercice.

Le conseil de surveillance a pris connaissance des comptes annuels et consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Après examen, le conseil de surveillance n'a relevé aucune irrégularité ou inexactitude dans ces comptes. Le conseil invite donc l'assemblée générale des actionnaires à approuver les comptes sociaux et consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le conseil de surveillance

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 17 OCTOBRE 2023**

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

PROJETS DE RÉSOLUTIONS AGRÉÉS PAR LA GÉRANCE

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution (Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de la gérance sur les projets de résolutions, de celui du conseil de surveillance et de celui du commissaire aux comptes,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport et desquels il ressort pour ledit exercice un résultat bénéficiaire de 869.588,66 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte du montant nul des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, ainsi que de l'impôt correspondant.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Résultat des votes		
<i>Voix pour</i>	<i>Voix contre</i>	<i>Abstention</i>
9 845 577	0	0

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de la gérance sur les projets de résolutions, de celui du conseil de surveillance et de celui du commissaire aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 267.109,91 euros.

Cybergun
société en commandite par actions au capital de 5.667.076,20 euros
40, boulevard Henri-Sellier 92150 SURESNES
337 643 795 R.C.S. Nanterre
(la « **Société** »)

Résultat des votes		
<i>Voix pour</i>	<i>Voix contre</i>	<i>Abstention</i>
9 845 577	0	0

Troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 – qui s'élève à 869.588,66 euros – au compte « Report à nouveau ».

Par suite de cette affectation, le compte « Report à nouveau » s'élève dorénavant à (2.980.200,84) euros.

Conformément à l'article 243 *bis* du code général des impôts, il est précisé qu'au titre des trois derniers exercices (i) aucun dividende n'a été mis en distribution, et (ii) aucun revenu éligible à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts ou non éligible à cet abattement n'a été distribué.

Résultat des votes		
<i>Voix pour</i>	<i>Voix contre</i>	<i>Abstention</i>
9 845 577	0	0

Quatrième résolution (*Conventions et engagements visés aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de la gérance sur les projets de résolutions et du rapport spécial du commissaire aux comptes prévu à l'article L225-40 du code de commerce, approuve successivement, dans les conditions de l'article L225-40 du code de commerce, chacune des conventions, des engagements et des opérations qui y sont retracés ainsi que le rapport spécial des commissaires aux comptes dans son ensemble.

Résultat des votes		
<i>Voix pour</i>	<i>Voix contre</i>	<i>Abstention</i>
99 395	0	0

Cinquième résolution (*Autorisation à donner à la gérance d'opérer sur les actions de la Société*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de la gérance sur les projets de résolutions, conformément aux dispositions du code de commerce, et notamment de son article L22-10-62 :

- **autorise** la gérance à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à dix pour cent (10%) du capital de la Société ;
- **décide** que la présente autorisation pourra être utilisée aux fins de :

Cybergun

société en commandite par actions au capital de 5.667.076,20 euros
40, boulevard Henri-Sellier 92150 SURESNES
337 643 795 R.C.S. Nanterre
(la « Société »)

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
 - annuler des actions acquises, notamment dans le cadre d'une réduction de capital non motivée par des pertes ;
 - conserver et/ou remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la Société, étant précisé qu'en cas d'opération de fusion, de scission ou d'apport, les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder cinq pour cent (5%) du capital de la Société ;
 - attribuer et/ou céder des actions à ses salariés ou à ses mandataires sociaux, ainsi qu'à ceux des sociétés qui lui sont liées, dans le cadre de plans d'options d'achats d'actions, d'opérations d'attribution gratuite d'actions, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne d'entreprise ;
 - mettre en place ou honorer des obligations liées à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - mettre en place toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers ; et
 - plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur ;
- **décide** que le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à cinq euros (5 €), hors frais et commission ;
 - **fixe** le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions à quinze millions d'euros (15.000.000 €) ;
 - **précise** qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division ou regroupement des titres, de modification de la valeur nominale des actions, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le prix maximal d'achat indiqué ci-dessus sera ajusté ;
 - **décide** que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourra être effectué, dans le respect de la réglementation, sur le marché ou hors marché, à tout moment, y compris en période d'offre publique visant les actions de la Société, et par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier, produit dérivé, notamment par la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente ;
 - **confère** tous pouvoirs à la gérance pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, procéder aux éventuelles réallocations au sein des finalités envisagées ci-dessus, dans les conditions permises par la loi, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire ;
 - **fixe** à dix-huit (18) mois à compter de ce jour la durée de la présente autorisation ; et
 - **prend acte** que la présente autorisation prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Résultat des votes		
<i>Voix pour</i>	<i>Voix contre</i>	<i>Abstention</i>
9 845 571	6	0

Cybergun
société en commandite par actions au capital de 5.667.076,20 euros
40, boulevard Henri-Sellier 92150 SURESNES
337 643 795 R.C.S. Nanterre
(la « **Société** »)

Extrait certifié conforme.



Jean-Baptiste Roy
Secrétaire de l'assemblée générale

société en commandite par actions au capital de 5.314.587,80 euros
40, boulevard Henri-Sellier – 92150 Suresnes
337 643 795 R.C.S. Nanterre



CYBERGUN

INFORMATION FINANCIERE ANNUELLE
RAPPORT DE LA GERANCE
SUR LES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2022

Le groupe CYBERGUN, acteur mondial du tir de loisir, présente les comptes annuels et consolidés de son exercice 2022 (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022).

Les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2022 ont été arrêtés par la Gérance le 27 juin 2023.

Au 31 décembre 2022, la société CYBERGUN était une société anonyme dont le siège social est situé en France, 40 boulevard Henri Sellier, SURESNES (92150).

Depuis le 29 janvier 2014, les actions CYBERGUN sont cotées sur Euronext Growth Paris (ex. Alternext) sous le code ISIN FR0014004QR6 et le code mnémonique ALCYB.

1 ACTIVITES – RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE (comptes sociaux)

1.1 Résultats sociaux

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société CYBERGUN SA a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 27 M€, soit hausse de 13 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'élève à 0.8 M€ contre 0.4 M€ pour l'exercice précédent. Le résultat financier est stable vs N-1 à 0.4 M€. Le résultat courant avant impôt est de 1,2 M€ contre 0.8 M€ l'an passé. *(Pour davantage d'informations sur les comptes sociaux de la société CYBERGUN SA, il convient de se référer à l'annexe aux comptes sociaux 2022 de CYBERGUN SA).*

Le résultat exceptionnel s'élève à -0.2 M€ est intègre notamment (i) d'un abandon de créance avec clause de retour à meilleur fortune accordé par CYB SA à sa filiale TON MARQUAGE pour 1.3 M€, une charge exceptionnelle de 0,5 M€ au titre d'un protocole transactionnel avec la société RESTARTED INVESTMENT et un produit exceptionnel de 1,9 M€ au titre de l'opération de rachat de la dette bancaire de VERNEY CARRON.

Le capital social de la société au 31 décembre 2022 est de 4,6 M€ composé de 46 169 927 actions, chacune entièrement libérée.

1.2 Dépenses ou charges non déductibles du résultat fiscal (art. 39-4 CGI)

Le montant des dépenses relevant de l'article 39-4 du CGI prises en compte dans le résultat de l'exercice s'élève à 4 K€ et est considéré comme non significatif.

1.3 Activité en matière de recherche et développement

Dans la continuité de son exercice 2021, la société la société a activé la somme de 2 357 K€ en frais de R&D au titre de son exercice 2022. Ces frais de R&D correspondent à des charges de sous-traitance engagées dans le cadre des contrats militaires portés par la société.

1.4 Participation des salariés au capital

L'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2022 est de :

NEANT

La proportion du capital social que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce et qui font l'objet d'une gestion collective s'élève au 31 décembre 2022 est de :

NEANT

1.5 Participation des salariés au résultat

Il n'a pas été mis en place de gestion d'une participation en gestion collective au sens de l'article L225-180 du code de commerce. Dans ce cadre réglementaire, la proportion de capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au 31 décembre 2022 est de :

NEANT

1.6 Information sur les délais de paiement fournisseurs et encaissements clients

Conformément à la loi du 04 août 2008 instituant l'article L. 441-6-1 du Code du commerce, nous vous indiquons la décomposition à la clôture des exercices 2022 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients par date d'échéance (les montants ci-après sont exprimés en K€) :

Informations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

	Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	132					792
Montant total des factures concernées (TTC)	886	1 605	83	-55	453	2 972
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	3%	6%	0%	0%	2%	11%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues (*)						1068
Montant total des factures exclues (TTC)						11 181

(*) les montants des factures exclues sont relatives aux sociétés du groupe Cybergun.

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	116	19	38	3	319	379
Montant total des factures concernées (TTC)	855	951	220	-15	-157	1 854
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)	4%	4%	1%	0%	-1%	8%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues (*)						513
Montant total des factures exclues (TTC)						4 235

(*) les montants des factures exclues sont relatives aux sociétés du groupe Cybergun.

1.7 Proposition d'affectation du résultat

La Gérance propose à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 869 588.66 euros, au compte « Report à nouveau », ce qui porterait le compte « Report à nouveau » à 2 980 200.84 euros.

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

1.8 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquès du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice prennent en charge des dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même code, non déductibles du résultat fiscal pour 3 986 euros.

1.9 Tableau des cinq derniers exercices

En annexe au présent rapport.

1.10 Informations sur l'actionnariat de la société

Dans la continuité des précédentes communications effectuées, la société HBR INVESTMENT GROUP reste au 31 décembre 2022 l'actionnaire de référence de la société avec une détention supérieure à 20% du capital.

1.11 Détenteurs du capital (franchissement de seuil)

En application de l'article L.233-12 et L.233-7 du code de commerce, nous vous informons du nombre d'actions auto-détenues en début d'exercice et en fin d'exercice ainsi que des franchissements de seuils sur l'exercice.

1.11.1 Actions auto détenues

En date du 31 décembre 2022, le groupe ne détient aucune action propre.

1.11.2 Franchissement de seuils

Aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été reçue par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2 **ACTIVITES – RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE (comptes consolidés)**

Nous vous rappelons que toutes les sociétés filiales de la société CYBERGUN SA sont consolidées dans les comptes du Groupe selon les méthodes décrites dans la liasse des comptes consolidés.

2.1 Périmètre de consolidation

Nom des sociétés	Méthode d'intégration	Pourcentage de contrôle
Cybergun SA	Mère	100,0%
Brains 4 Solutions	I.G	100,0%
Cybergun Italie	I.G	100,0%
Cybergun Hong Kong	I.G	100,0%
Cybergun Japan	I.G	33,0%
Spartan Imports Denmark	I.G	100,0%
Spartan US	I.G	100,0%
Tech Group Hong Kong	I.G	100,0%
Ton Marquage	I.G	100,0%
Dolomede AD1	I.G	100,0%
Microtrade	I.G	100,0%
Arkania	I.G	51,0%
SCI Notre usine	I.G	50,0%
Valantur	I.G	50,1%
Huard	I.G	50,1%
Smop	I.G	50,1%
Arkania USA	I.G	50,1%
De Pommeray	I.G	50,1%
Verney Carron	I.G	49,4%
Verney Carron Développement	I.G	65,0%
SAUSA MEE	MEE	51,0%

Concernant les évolutions de périmètre, nous renvoyons le lecteur vers la note « 1.5 Périmètre de consolidation » de l'annexe aux comptes consolidés ».

2.2 Comptes consolidés

2.2.1 Bilan consolidé

En milliers d'euros	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Goodwill	3.1	4 084	3 743
Immobilisations incorporelles	3.2	9 332	5 462
Immobilisations corporelles nettes	3.3	4 860	5 369
Droits d'utilisation	3.4	3 654	5 012
Autres actifs financiers non courants y compris dérivés	3.5	5 154	546
Actifs d'impôt différé	3.6	389	720
Actifs non courants		27 472	20 854
Stocks	3.7	26 123	20 158
Créances clients	3.8	5 314	8 141
Autres actifs courants	3.9	6 243	8 476
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.10	4 875	6 226
Actifs courants		42 555	43 000
Total des actifs		70 026	63 853

En milliers d'euros	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société		32 327	32 649
Interêts minoritaires		2 344	933
Autres fonds propres	4.2	5 808	
Capitaux propres		40 480	33 582
Dettes financières long terme	4.3	3 614	4 143
Dettes droits d'utilisation à long terme		2 659	3 006
Avantages du personnel et assimilés	4.4	1 017	671
Provisions non courantes	4.4	0	14
Passifs non courants		7 290	7 834
Dettes financières court terme	4.3	1 643	762
Dettes droits d'utilisation à court terme		2 100	1 770
Provisions courantes	4.4	79	246
Avantages du personnel	4.4	-	-
Dettes fournisseurs	4.5	8 427	11 006
Passifs d'impôt exigible		146	20
Autres passifs courants	4.5	9 862	8 634
Passifs courants		22 257	22 437
Total des capitaux propres et passifs		70 026	63 853

2.2.2 Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Chiffres d'affaires	5.1	43 328	33 040
Autres produits de l'activité	5.1	124	0
Coût des achats	5.1	(25 897)	(24 418)
Salaires et charges sociales	5.2	(9 882)	(3 367)
Autres achats et charges externes	5.3	(7 045)	(4 297)
Autres impôts et taxes		(209)	(39)
Amortissements et provisions	5.4	(1 965)	(425)
Autres produits et charges d'exploitation		358	574
Autres éléments opérationnels non courants	5.5	2 321	(2 329)
Dotations aux dépréciations des goodwill		-	-
Résultat opérationnel		1 134	(1 261)
Coût de l'endettement financier brut	5.6	(136)	(48)
Produits net des charges financières	5.6	(222)	(6 191)
Résultat financier net		(357)	(6 239)
Quote-part des résultats des entreprises associées		(7)	
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		769	(7 500)
Produits (charges) d'impôts	5.7	(502)	285
Résultat Net des activités poursuivies		267	(7 215)
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées			
Résultat net		267	(7 215)
Part revenant aux minoritaires		(201)	13
Résultat net de l'exercice		468	(7 228)
Résultat net par action		0,000010	
Résultat net par action dilué		0,000008	

Le chiffre d'affaires du groupe CYBERGUN s'élève à 43.3 M€ contre 33 M€ pour l'exercice précédent. Le résultat opérationnel ressort à 1.1 M€ contre (1.3 M€). En raison du traitement comptable en normes IFRS des BSA 2022, le résultat financier intègre une charge de 1000 K€ sans impact cash pour la société et s'élève à (0.4) M€ contre (6.2) M€. Le résultat net ressort à 0.3 M€ contre -7.2 M€ en N-1. IL est précisé que ces résultats n'intègrent pas le résultat 2022 de la société VERNEY CARRON qui intègre le périmètre de consolidation au 31 décembre 2022.

2.2.3 Dettes financières

Emprunts et dettes financières à long terme

En milliers d'euros	Ouverture	Souscription	Remboursement	Entrée de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Dettes financières à équitizer	-					-
PGE	3 816		(1 365)			2 452
Emprunts bancaires	327		(164)			163
Autres dettes financières sans impact cash	-				1 000	1 000
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES LT	4 143	-	(1 528)	-	1 000	3 614

Les dettes financières à long terme sont composées :

- De la part « long terme » des PGE au bilan des entités du périmètre ARKANIA / VALANTUR pour un montant de 2 452 K€ ;
- De la part « long terme » des autres emprunts bancaires au bilan des entités du périmètre ARKANIA / VALANTUR pour un montant de 163 K€ ;
- De la contrepartie dette financière de la charge de 1 000 K€ comptabilisée au titre de la juste valeur des BSA 2022. Il est précisé que cette dette n'aura aucun impact cash pour la société et sera reclassé en capitaux propre au fur et à mesure de l'exercice des BSA 2022.

Emprunts à court terme

En milliers d'euros	Ouverture	Souscription	Remboursement	Entrée de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Dettes financières à équitizer	-		-			-
PGE	519	857				1 376
Emprunts bancaires	168		(29)			140
Autres dettes financières	75	53				128
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES CT	762	910	(29)	-	-	1 643

Les dettes financières à court terme sont composées :

- De la part « court terme » des PGE au bilan des entités du périmètre ARKANIA / VALANTUR pour un montant de 1 376 K€. Il est précisé que la société a commencé à rembourser le nominal des PGE à compter d'avril 2022, la hausse du poste par rapport à l'ouverture est donc à mettre en relation avec un effet « année pleine » de la position à fin décembre 2022 ;
- De la part « court terme » des autres emprunts bancaires au bilan des entités du périmètre ARKANIA / VALANTUR pour un montant de 140 K€ ;
- Des concours bancaires à hauteur de 128 K€ à la clôture.

3 DIVERS

3.1 Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société :

3.1.1 Les conséquences sociales

La direction du groupe a été confrontée à la nécessité incontournable de réduire ses effectifs et à procéder en ce sens à un plan de licenciement économique et collectif sur le S2 de son exercice 2017/18. Non seulement les mises en œuvre des fins de contrat de travail ont été opérées dans le plus strict respect des législations en vigueur, mais bien au-delà, chaque situation a fait l'objet d'un examen personnalisé, de recherche de reclassements, voire d'aides à la réalisation de projets personnels.

Dans le cadre de son développement et afin de se doter de compétences nouvelles ou consolider des fonctions centralisées en France (commerce, achats, marketing, administration, direction), la société a créé des emplois au cours de la période.

La société a veillé au renforcement des relations avec les délégués du personnel afin de les rendre étroites et constructives. Notamment au travers la mise en place d'un CSE et de l'élaboration commune d'un plan de formation à destination de tout le personnel.

3.1.2 Les conséquences environnementales

L'activité du Groupe CYBERGUN n'a pas d'impact mesurable sur l'environnement. Toutefois, la problématique du développement durable, telle qu'elle se pose aujourd'hui, ne se résume pas à une approche uniquement écologique. Elle est en train de devenir l'un des éléments clé du fonctionnement d'une entreprise moderne pour qui croissance doit signifier progrès, non seulement dans le domaine économique, mais dans tous les autres domaines également.

Conscient qu'il n'y a pas d'entreprise viable à terme qui ne repose sur un équilibre entre l'économique, le social et la prise en compte de son environnement, le Groupe CYBERGUN s'applique depuis des années à rester à l'écoute de ses publics, et s'inscrit dans une logique de responsabilité vis à vis de ses parties prenantes, qu'il s'agisse des actionnaires, des clients, des fournisseurs ou des collaborateurs de l'entreprise.

Deux concepts sont retenus : respect de toutes les parties prenantes et transparence de l'information.

3.1.3 Risques industriels et risques liés à l'environnement

Du fait de la nature de son activité, la société n'est pas exposée à ce type de risque. Toutefois le développement durable mobilise désormais tous les postes, tous les pays et tous les collaborateurs du groupe CYBERGUN.

Dans les faits cela se concrétise par la réduction de la taille des cartons, la réutilisation des cartons de livraison dans les différentes filiales, le broyage et le recyclage des papiers de bureaux, l'utilisation croissante d'Internet qui limite l'impression de papiers, l'investissement dans un nouveau système de chauffage avec utilisation d'électricité verte, renouvellement du parc véhicule par des voitures hybrides et invention et développement de la bille bio- dégradable en remplacement de la bille plastique.

3.2 Stratégie financière de l'entreprise face aux risques du marché

3.2.1 Risque de change

Le Groupe CYBERGUN achète en dollar US et vend en dollar US et en euro. Les fluctuations de taux de change entre le dollar et l'euro sont de nature à impacter les résultats du groupe dans la limite de la possible répercussion de ces fluctuations sur les prix de vente. A titre informatif, environ la moitié du chiffre d'affaires du groupe est réalisée aux USA.

3.2.2 Risques de Conversion

Les états financiers consolidés sont présentés en euro. Les actifs, passifs enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent donc être convertis en euro, au taux de change applicable au jour de la clôture de l'exercice, pour être intégrés dans les états financiers.

Dans ce cas, la valeur en euro des actifs, passifs, initialement libellés dans une tierce devise diminuera si l'euro s'apprécie et inversement augmentera en cas de dépréciation de l'euro.

3.2.3 Risque de liquidité-

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir. En cas de tension sur la trésorerie, le groupe privilégie le paiement de ses fournisseurs stratégiques de marchandises afin de ne pas remettre en cause son niveau d'activité et son cash-flow. Il accentue d'autre part ses efforts pour assurer une meilleure gestion de ses actifs et notamment dégager des ressources financières.

La position de trésorerie nette de la société à la clôture disponible pour faire face aux échéances à 1 an, soit 1,1 M€ (trésorerie brute de 4,9M€ moins les dettes financières et droits d'utilisation à court terme), à laquelle s'ajoute (i) une opération de refinancement du bâtiment situé à Blois (acquis en 2021) pour un montant estimé à 4.2 M€, (ii) la mise en place de solution de financement par le marché via la société VERNEY CARRON pour un montant estimé à 2.5 M€, et (iii) un potentiel de financement complémentaire de 2 M€ via la fiducie CYBERGUN constituent des éléments suffisants permettant d'assurer la continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à partir de la date de clôture.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2022, le management n'a pas identifié de risque de liquidité sur les 12 prochains mois.

3.2.4 Instruments de couverture

Le Groupe peut avoir recours à des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire ses expositions aux risques de taux d'intérêt et de change. Au 31 décembre 2022, aucun instrument de couverture n'a été souscrit.

3.2.5 Risque de taux

Le Groupe est très peu exposé au risque de taux d'intérêts. Les différents contrats d'endettement financiers font état de taux fixes. En conséquence de quoi, au 31 décembre 2022, aucun instrument de couverture n'a été souscrit.

3.2.6 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

4 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Pour l'exercice 2023, CYBERGUN rappelle ses ambitions, soit un chiffre d'affaires consolidé de 66 M€, dont environ 50% pour le pôle Civil et 50% pour le pôle Militaire. Le pôle Militaire pourrait atteindre près de 33 M€ en 2023, grâce à la croissance de ARKANIA (22 M€ de facturations attendues) et à l'intégration de VERNEY-CARRON (11 M€ de chiffre d'affaires attendu).

5 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POST-CLOTURE

5.1 DEMARRAGE DE LA FIDUCIE GESTION CYBERGUN

Dans la continuité de son émission ORA BSA en décembre 2022, la Société a ouvert en janvier 2023 la période d'adhésion à la fiducie gestion devant permettre l'équitization des ORA souscrites. Sur les 6 600 ORA émises en décembre 2022, 6487 ont été apportées à la fiducie soit un taux de participation de 98,3%.

A la date de publication de ce rapport, le processus d'équitization a ainsi converti un montant nominal de 843 K€ d'ORA générant la création de 7 808 028 actions.

5.2 TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Dans le cadre de l'Assemblée générale extraordinaire du mardi 21 mars 2023, les actionnaires de la Société ont voté la mise en place d'une nouvelle structuration juridique avec une transformation de la CYBERGUN SA, historiquement constituée sous forme de société anonyme, en société en commandite par action (S.C.A.). Cette décision est notamment motivée par la volonté de protéger les actifs stratégiques (licences exclusives de marques et contrats dans le domaine Militaire) d'une prise de contrôle hostile.

Dans ce cadre, la société CYBERGUN DÉVELOPPEMENT, société par actions simplifiée contrôlée par HBR INVESTMENT GROUP, est gérant et unique associé commandité de CYBERGUN, devenant ainsi responsable solidairement et indéfiniment des dettes de la Société.

Le conseil de surveillance de CYBERGUN (constituée sous forme de S.C.A.) sera quant à lui constitué d'Emmanuel COURAUD, Fabrice GUARNERI et Dimitri ROMANYSZYN.

5.3 RENFORCEMENT DU PORTEFEUILLE DE LICENCES

Depuis le début de son exercice 2023, la Société a renforcé le portefeuille de licence de son activité airsoft avec les accords de licences suivant :

- Accord de licence exclusive mondial avec le manufacturier d'armes américain Century International Arms ;
- Accord de licence exclusive mondial avec le manufacturier d'armes américain Shadow Systems ;

La Gérance

6 ANNEXES

6.1 Tableaux des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/03/2019	31/03/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	21 mois	12 mois	12 mois
Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	4 616 793	4 616 384	596 134	28 571 941	14 391 606
b) Nombre d'actions émises	46 167 927	46 164 180	6 087 890 732	51 949 002	16 542 057
c) Nombre d'actions émises en cas d'exercice de la totalité des BSA					
d) Nombre de stock options émis					
e) Nombre d'actions propres					
Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	27 001 707	23 902 445	25 075 232	11 893 427	16 886 981
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 176 828	820 768	(15 671 704)	(12 359 077)	(6 864 293)
c) Impôt sur les bénéfices	(116 968)	403 466	268 515	135 903	104 293
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 293 796	417 302	(15 940 219)	(12 494 980)	(6 968 586)
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	869 589	(3 849 788)	(58 833 982)	(28 391 661)	(6 760 000)
f) Montants des dividendes votés					
g) Participation des salariés					
Résultat des actions réduit a une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,0280	0,0090	(0,0026)	(0,24)	(0,42)
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,0188	(0,0834)	(0,0097)	(0,55)	(0,41)
c) Résultat par action dilué en prenant compte des BSA et Stocks Options	0,0188	(0,0834)	(0,0097)	(0,55)	(0,41)
d) Dividende versé à chaque action					
Personnel					
a) Nombre de salariés	50	51	67	35	45
b) Montant de la masse salariale	2 315 540	3 113 995	4 578 794	2 113 958	2 772 936
c) Montant des sommes versées au titre des charges sociales	907 561	1 303 501	1 997 392	993 167	1 188 470



société en commandite par actions au capital de 5.314.587,80 euros
40, boulevard Henri-Sellier – 92150 Suresnes
337 643 795 R.C.S. Nanterre

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ARTICLE L225-37 DU CODE DE COMMERCE

-

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Le présent rapport est établi en application de l'article L225-37 du code de commerce.

Ce rapport contient :

- la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social au 31 décembre 2022 (1.) ;
- les conventions et engagements réglementés conclus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les conventions et engagements réglementés conclus au cours d'exercices antérieurs et dont l'exercice s'est poursuivi au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (2.) ;
- un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (3.) ; et
- les modalités d'exercice de la direction générale (4.).

1. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social au 31 décembre 2022

Hugo Brugière Président-Directeur général	
<i>Société</i>	<i>Mandat</i>
HBR Investment Group S.A.S	Président
HBR Boat Service S.A.S.	Président
Dionae Investment S.A.S.	Président
HBR Flight Service S.A.S.	Président
Boostheat S.A.	Président - Directeur général
Neovacs S.A.	Président - Directeur général
Pharnext S.A.	Président - Directeur général
Cybergun S.A.	Président - Directeur général
Verney-Carron Développement S.A.S.	Président et membre du comité stratégique
Cybergun Hong Kong Limited (Chine)	Administrateur
Restarted Investment S.A (Belgique)	Président du conseil d'administration
Microtrade S.A.R.L (Luxembourg)	Gérant
Brains 4 Solutions S.A.R.L.	Gérant
Spartan Imports USA, Inc. (Etats-Unis)	Directeur général
Spartan Imports Denmark ApS (Danemark)	Directeur général
Cybergun Japan (Japon)	Administrateur
Arkania S.A.S.	Président
Stud And Pass S.A.R.L.	Gérant
Arcturus Group S.A (Belgique)	Administrateur
Aston Immo S.A.R.L. (Maroc)	Gérant
Medical Devices Venture S.A.	Membre du comité stratégique
Chantier Naval de Beaulieu S.A.S.	Président

Baudouin Hallo Directeur général délégué	
<i>Société</i>	<i>Mandat</i>
HBR Investment Group S.A.S.	Directeur général
Dionae Investment S.A.S.	Directeur général
HBR Flight Service S.A.S.	Directeur général
Cybergun S.A.	Directeur général délégué
Dolomede Evike Europe S.A.R.L.	Gérant
Restarted Investment S.A. (Belgique)	Représentant permanent de HBR Investment Group S.A.S.
Microtrade S.A.R.L. (Luxembourg)	Gérant
Verney-Carron Développement S.A.S.	Membre du comité stratégique
Cybergun Italia S.r.l. (Italie)	Administrateur
Neovacs S.A.	Administrateur
Renaissance S.C.I.	Gérant
Notre Usine S.C.I.	Gérant
HBR Pasteur Real Estate S.C.I.	Gérant

Laetitia Tausch Directeur général délégué	
<i>Société</i>	<i>Mandat</i>
Cybergun S.A.	Directeur général délégué

Emmanuel Couraud Administrateur	
<i>Société</i>	<i>Mandat</i>
Cybergun S.A.	Administrateur
Notre Usine S.C.I.	Gérant
Corellia S.C.I.	Gérant
Amelyss S.C.I.	Gérant
Marnoc S.C.I.	Gérant
Evolyss S.C.I.	Gérant
Valantur S.A.S.	Président
Boostheat S.A.	Administrateur
Verney-Carron Développement S.A.S.	Membre du comité stratégique et directeur général

Dimitri Romanyszyn Administrateur	
<i>Société</i>	<i>Mandat</i>
Cybergun S.A.	Administrateur
Entrepaticuliers.com S.A.	Administrateur
GMI – Groupe Médiatique International S.À.R.L.	Gérant
Success Fab S.A.S.	Président
SR Capital Invest (Belgique)	Gérant et administrateur
SR Capital Participations S.C.	Gérant
Villa Aguesseau S.C.I.	Gérant

2. Conventions et engagements réglementés

2.1. Conventions et engagements conclus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les conventions et engagements suivants ont été conclus conformément à l'article L225-38 du code de commerce.

2.1.1. Protocole transactionnel entre la Société et Restarted Investment

Le 20 décembre 2022, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'un protocole transactionnel entre la Société et la société Restarted Investment (« RI »).

Aux termes de ce protocole, la Société s'est engagée à payer à RI une indemnité globale et forfaitaire de 450.000 euros (étant précisé que la créance de RI sur la Société au titre de ce protocole a par la suite été cédée par RI à la société HBR Investment Group, laquelle a libéré sa souscription à des obligations remboursables en actions émises par la Société par compensation avec sa créance sur la Société).

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, alors président-directeur général de la Société, et (ii) M. Baudouin Hallo, alors directeur général délégué de la Société.

2.1.2. Convention d'abandon de créance entre la Société et ton-marquage.com

Le 31 décembre 2022, la Société a conclu une convention d'abandon de créance au profit de la société ton-marquage.com S.A.S. (« **ton-marquage** ») aux termes de laquelle la Société a abandonné, avec clause de retour à meilleure fortune, une créance commerciale d'un montant (T.T.C.) de 1.500.000 euros au profit de ton-marquage.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, alors président-directeur général de la Société, et (ii) M. Baudouin Hallo, alors directeur général délégué de la Société.

2.2. Conventions et engagements autorisés au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

2.2.1. Convention de prestation de services entre la Société et RI

Le 26 juillet 2018, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'une convention de prestation de services entre RI, en qualité de prestataire, et la Société, en qualité de client.

Les personnes concernées étaient (i) M. Claude Solarz, alors président du conseil d'administration de la Société, (ii) M. Hugo Brugière, alors directeur général de la Société, et (iii) M. Baudouin Hallo, alors directeur général délégué de la Société.

Cette convention de prestation de services a été initialement conclue jusqu'au 31 mars 2019, puis a été automatiquement prorogée pour des durées d'un (1) an successives.

L'exécution de cette convention s'est donc poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (étant précisé que cette convention a pris fin le 31 mars 2022).

2.2.2. Convention de compte courant entre la Société et RI

Le 26 juillet 2018, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'une convention de compte courant d'associé entre RI et la Société. Aux termes de cette convention, RI a consenti à la Société un apport en compte courant d'un montant maximal de 10 MEUR au taux d'intérêt annuel de 3,3%.

Les personnes concernées étaient (i) M. Claude Solarz, alors président du conseil d'administration de la Société, (ii) M. Hugo Brugière, alors directeur général de la Société, et (iii) M. Baudouin Hallo, alors directeur général délégué de la Société.

Cette convention de prestation de services a été initialement conclue jusqu'au 31 mars 2019, puis a été automatiquement prorogée pour des durées d'un (1) an successives.

L'exécution de cette convention s'est donc poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (étant précisé que cette convention a pris fin le 31 mars 2022).

2.2.3. Convention de compte courant entre la Société et BM Invest

Le 26 juillet 2018, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'une convention de compte courant d'associé entre la société BM Invest S.A.S. (« **BM Invest** ») et la Société. Aux termes de cette convention, BM Invest consent à un apport en compte courant d'un montant maximal de 2 MEUR au taux d'intérêt annuel de 10%.

La personne concernée était M. Claude Solarz, alors président du conseil d'administration de la Société.

Cette convention de prestation de services a été initialement conclue jusqu'au 31 mars 2019, puis a été automatiquement prorogée pour des durées d'un (1) an successives.

L'exécution de cette convention s'est donc poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2.2.4. Bail entre la Société et Renaissance

Le 11 juin 2019, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'un protocole transactionnel entre la Société et la société civile immobilière Renaissance (« **Renaissance** »). Conformément à ce protocole transactionnel, un contrat de bail d'une durée de neuf (9) ans a été conclu entre Renaissance, en qualité de bailleur, et la Société, en qualité de preneur, portant sur des locaux commerciaux situés 40, boulevard Henri-Sellier à Suresnes (92150).

Les personnes concernées étaient (i) M. Claude Solarz, alors président du conseil d'administration de la Société, (ii) M. Hugo Brugière, alors directeur général de la Société, et (iii) M. Baudouin Hallo, alors directeur général délégué de la Société et gérant de Renaissance.

L'exécution de ce bail s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2.2.5. Convention de fiducie entre la Société et RI

Le 24 janvier 2020, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'une convention de fiducie-gestion entre, notamment, la Société et RI.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, président-directeur général de la Société, administrateur de RI et président de HBR, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général délégué de la Société, représentant permanent de l'administrateur délégué de RI et directeur général de HBR.

L'exécution de cette convention de fiducie-gestion s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2.2.6. Avenant à une convention de fiducie-gestion entre la Société, Restarted Investment et HBR Investment Group

Le 12 avril 2021, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'un avenant n° 2 à la convention de fiducie gestion Cybergun du 17 février 2020 entre, notamment, la Société, la société de droit belge Restarted Investment S.A. (« RI ») et la société HBR Investment Group S.A.S. (« HBR »).

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, président-directeur général de la Société, administrateur de RI et président de HBR, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général délégué de la Société, représentant permanent de l'administrateur délégué de RI et directeur général de HBR.

L'exécution de cet avenant à la convention de fiducie-gestion s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2.2.7. Convention de trésorerie entre la Société et HBR Investment Group

Le 9 décembre 2021, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'une convention de trésorerie entre la Société et HBR aux termes de laquelle la Société s'est engagée à mettre à disposition de HBR la somme maximale de 3 MEUR avec un taux d'intérêt annuel au moins égal à cinq pour cent (5%).

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, président-directeur général de la Société et président de HBR, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général délégué de la Société et directeur général de HBR.

L'exécution de cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et de leur utilisation

3.1. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2022

AG	RÉSOLUTION	OBJET	DURÉE (mois)	ÉCHÉANCE	PLAFOND	UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE
28-juin-2022	8	Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	26	28-août-2024	500 000 000,00 €	Non
28-juin-2022	11	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26	28-août-2024	500 000 000,00 €	Non
28-juin-2022	12	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public	26	28-août-2024	500 000 000,00 €	Non
28-juin-2022	13	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de personnes nommément désignées ou de catégories de personnes	18	28-déc.-2023	500 000 000,00 €	Non
28-juin-2022	14	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, pour augmenter le nombre de titres à émettre	26	28-août-2024	Dans la limite de 15% de l'émission initiale	Non
28-juin-2022	15	Délégation de compétence au conseil d'administration pour décider, en cas d'offre publique, de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires	18	28-déc.-2023	Dans la limite de 100% du capital social	Non
28-juin-2022	17	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles conformément à l'article L.225-138-1 du code de commerce	26	28-août-2024	Dans la limite de 5% du capital social	Non

3.2. Utilisation de la 17^e résolution votée le 11 octobre 2019 au cours de l'exercice 2022

La délégation accordée par l'assemblée générale au conseil d'administration aux termes de la 17^e résolution votée le 11 octobre 2019 n'était plus en cours de validité au 31 décembre 2022. Les informations qui suivent – qui présente l'utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice 2022 – ne sont donc présentées qu'à titre purement informatif.

Au cours de sa réunion du 16 septembre 2022, le conseil d'administration de la Société a constaté l'exercice d'un (1) bon de souscription d'action (BSA) dit « K2B » émis le 14 avril 2020, lequel exercice a donné lieu à la création d'une (1) action nouvelle de la Société.

4. Modalités d'exercice de la direction générale

Le 11 octobre 2019, le conseil d'administration de la Société a décidé que la direction générale de la société ne serait plus désormais dissociée entre le président du conseil d'administration et le directeur général, et ce jusqu'à avis décision contraire du conseil d'administration, et sera en conséquence assumée par une seule personne physique portant ainsi le titre de président-directeur général.

Cette modalité d'exercice de la direction générale est en vigueur tout au long de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il est toutefois ici précisé que, le 21 mars 2023, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de la transformation de la Société, alors constituée sous forme de société anonyme, en société en commandite par actions (sans création d'un être moral nouveau).

Le conseil de surveillance



I CYBERGUN

Société en commandite par action au capital de 5 314 587, 80 €

40, Boulevard Henri Sellier
95120 Suresnes - France

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

I EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Cybergun** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. INCERTITUDE SIGNIFICATIVE LIEE A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 2.1 « Risque de liquidité/Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

4. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe des comptes annuels concernant :

- La note « 2.2 Immobilisations Incorporelles » qui expose les critères de comptabilisation à l'actif des frais de recherche et développement ;
- la note 3.1.1 « Rapprochement entre Cybergun et Verney-Carron » qui expose les accords de rapprochement entre les sociétés Cybergun et Verney Carron et leurs impacts comptables à l'actif du bilan à la clôture.

5. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Estimations comptables importantes

- L'annexe des comptes annuels expose dans la note 2.2 « Immobilisations Incorporelles » les règles et méthodes comptables relatives aux modalités d'immobilisation, d'évaluation et d'amortissement :
 - des licences, dont la valeur nette comptable s'établit à 2 291 290 € au 31 décembre 2022 ;
 - des frais de recherche et développement dont la valeur nette comptable s'établit à 4 532 903 € au 31 décembre 2022.
- L'évaluation des immobilisations financières est réalisée selon les règles et méthodes comptables décrites dans la note 2.4 « Immobilisations Financières » de l'annexe, au 31 décembre 2022. Ce poste est principalement composé par :
 - les titres de participation, dont la valeur nette de provisions est de 6 397 409 € ;
 - les créances rattachées aux participations évaluées en valeur nette à 757 628 €.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

6. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

7. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

8. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 juin 2023

Le commissaire aux comptes

BM&A

Eric Seyvos